

Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Présentation du premier bilan d'étape de la mise en œuvre du plan départemental de relance pour la création de places d'accueil destinées à la petite enfance

Jeudi 7 mai 2009

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

5 V 09

M. le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Parce que le président du Conseil général l'avait annoncé au nom de la majorité départementale dès son élection, parce que l'administration départementale et en particulier les personnels de la direction de l'enfance et de la famille s'y étaient employés avec célérité et efficacité, parce que nos partenaires et notamment la Caisse d'allocations familiales avaient répondu présent, il y a un peu moins d'un an, notre Assemblée départementale décidait de prendre un engagement fort en faveur des familles séquano-dyonisiennes, en adoptant à l'unanimité un plan de relance des modes d'accueil de la petite enfance ambitieux, bâti en deux mois.

Vous le savez, mais je veux le redire aujourd'hui, en cette période où le débat sur la clause de compétence générale des collectivités locales agite les plus hautes autorités de l'Etat, construire des crèches ne relève pas, au sens strict du terme, des prérogatives directes et obligatoires d'un Conseil général. Pourtant, nous avons tous pensé qu'intervenir sur le développement des modes d'accueil des tout petits constituait tout à la fois un enjeu éducatif pour les enfants de la Seine-Saint-Denis et un enjeu économique, social majeur pour les parents en activité ou à la recherche d'un emploi. Nous avons partagé la conviction que cette orientation n'était pas incohérente avec le rôle de chef de file des politiques de l'enfance et de la famille qui nous est désormais dévolu par la loi.

La volonté politique était là. Des moyens financiers conséquents étaient dégagés, malgré une situation budgétaire que chacun d'entre vous connaît. Il restait à traduire ces décisions en actes, ce qui n'est pas toujours le plus aisé. L'histoire des schémas, plans et autres programmes est jalonnée d'annonces tonitruantes, qui n'ont produit ensuite que peu d'effets... Pour notre part -et j'y mets un point d'honneur personnel- nous estimons devoir des comptes aux élus qui ont voté ce plan et à la population grâce à laquelle et pour laquelle il a été conçu. C'est le sens de ce premier bilan d'étape.

Pour contribuer au développement de l'accueil individuel, nous avons annoncé la création -à compter du 1^{er} septembre 2008- d'une nouvelle prestation dénommée « Allocation départementale d'accueil du jeune enfant » (Adaje Seine-Saint-Denis), destinée à alléger la charge financière des familles ayant recours à une assistante maternelle agréée. Cet engagement a été tenu. Les droits ouverts à compter de cette date ont été payés à la mi-décembre. En seulement quelques mois, le nombre d'allocataires a connu une montée en charge significative de l'ordre de 20%, attestant ainsi de la pertinence de ce nouveau dispositif, qui contribue aujourd'hui de manière très concrète à améliorer le pouvoir d'achat de plus de 5 600 familles de Seine-Saint-Denis.

Toujours dans le domaine de l'accueil individuel, les services départementaux -en partenariat étroit avec la Caisse d'allocations familiales- ont travaillé activement au cours de ces derniers mois à la création du Relais départemental d'assistantes maternelles, dont l'objet premier est de faciliter la mise en concordance de l'offre et de la demande. Cet outil sera opérationnel d'ici la fin du mois de juin. Il permettra non seulement d'encourager le recours à l'accueil individuel, mais contribuera aussi à la structuration d'un secteur d'activité potentiellement porteur d'emplois nouveaux. Au regard des derniers chiffres du chômage, rendus publics la semaine dernière, cette contribution de notre collectivité n'est pas négligeable. Sans attendre l'ouverture effective de cette structure, les familles pourront disposer d'une information précise sur les disponibilités des assistantes maternelles agréées du département et sur bien d'autres sujets relatifs aux modes d'accueil proposés en Seine-Saint-Denis, en consultant d'ici quelques jours l'interface dédiée du site internet www.mon-enfant.fr, développé par la CNAF. Ce site était annoncé dans le plan. Il est désormais prêt.

En matière d'innovation et de développement de l'accueil collectif -deuxième axe du plan, je vous le rappelle- les mesures nouvelles que nous avons proposées en juin 2008 se sont également traduites par des réalités concrètes.

Nous souhaitons améliorer le taux d'occupation de nos 56 crèches départementales, en les rapprochant de ce qui se pratique dans tous les autres établissements d'accueil de la petite enfance. Seuls 5 de nos établissements proposaient aux familles la possibilité d'un accueil des enfants en temps diversifiés. Depuis la rentrée de septembre dernier, il y en a 17. Ce nouveau mode d'organisation a permis, dès cette année, de répondre aux besoins d'accueil de près de 145 familles supplémentaires -soit l'équivalent de 3 établissements nouveaux- tout en éloignant le risque d'un désengagement financier de la CAF qui menaçait, au motif de taux d'occupation trop faibles. Grâce au travail remarquable entrepris par les cadres et les équipes concernées, le nombre de crèches départementales proposant la possibilité du multi accueil sera porté à 38, dès la rentrée de septembre 2009.

Nous voulions favoriser l'émergence des micro-crèches sur notre territoire. Nous avons proposé aux communes et aux associations qui souhaitaient s'engager dans ce type de projet les mêmes conditions de financement que celles accordées aux structures d'accueil classiques. 5 projets de micro-crèches sont actuellement connus de nos services dont deux devraient ouvrir très prochainement à Aulnay-sous-Bois, puisque nous en avons posé les premières le 25 mars dernier, avec le président du Conseil général et le maire d'Aulnay-sous-Bois, notre collègue Gérard Ségura.

D'un point de vue plus global, les mesures départementales visant à encourager la création ou l'extension de structures d'accueil collectif ont permis en 2008 l'ouverture de 332 places en Seine-Saint-Denis. Pour 2009, au regard des projets connus de nos services, l'augmentation globale devrait atteindre 982 places supplémentaires.

Enfin -et ce volet constitue le troisième axe de notre plan- nous nous sommes attachés à créer les conditions d'un meilleur accompagnement des communes, principales gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, souvent contraintes de ralentir le rythme de réalisation de leur projet en raison des coûts importants qu'ils génèrent, en particulier en fonctionnement.

Conformément aux objectifs fixés dans le plan, nous avons proposé aux maires du département la signature d'une convention petite enfance bipartite, permettant de formaliser les engagements réciproques du Conseil général et de chaque ville. J'ai à ce jour rencontré personnellement treize maires et leurs équipes, pour échanger avec eux sur les éléments pouvant être constitutifs d'un tel document. Ces temps d'échange ont permis d'avancer dans de nombreuses directions, y compris sur la question complexe du transfert des crèches départementales. Tous les maires rencontrés ont accepté le principe de discussion de cette

perspective. Des établissements pouvant faire l'objet d'un transfert ont été identifiés de concert. Des engagements fermes sont d'ores-et-déjà pris avec quelques communes.

J'entends poursuivre ces échanges avec tous les maires, à un rythme soutenu au cours des prochains mois, nos collègues Daniel Guiraud et Vincent Capo-Canelas figurant au programme de mon agenda de la semaine prochaine.

La Commission permanente du Conseil général a d'ores-et-déjà autorisé la signature d'une première convention petite enfance, le 5 mars dernier, avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois. Nous espérons être en situation d'en signer quatre autres avant la fin de l'été.

Vous le voyez, nous n'avons pas chômé au cours des 11 derniers mois. Et pourtant beaucoup reste à faire, d'ici au deuxième bilan d'étape que je me propose de vous présenter au terme de la deuxième année de mise en œuvre de ce plan.

Je ne peux donc terminer cette présentation sans dire toute ma reconnaissance au directeur général adjoint chargé du pôle social, à la directrice de l'enfance et de la famille, à son adjointe, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de la direction de l'enfance et de la famille, pour leur engagement sans faille, leur disponibilité, leur savoir faire, mais aussi leur patience pour résister sereinement à ce que sont parfois mes impatiences... Celles que génère mon souci de tenir quantitativement et qualitativement les engagements politiques que nous avons pris ensemble, dans ce domaine, pour la durée de la mandature.